

PARIS le 20 décembre 2010

COMMUNIQUE AUX ACTEURS DE LA FORMATION

Même rappelée à l'ordre par le ministère du travail, la FFP persiste et signe dans sa médiocrité.

En effet avec un salaire conventionnel annuel minimal de 15 825,24 euros, les organismes de formation figurent dans la liste des 21 branches de plus de 5000 salariés qui proposent des minima salariaux inférieurs au smic.

Plus concrètement dans notre branche :

De 1989 à 2009, le SMIC a augmenté de 96,90%, la valeur du point de 46,70%

Les formateurs D1 percevaient 200% du SMIC en 1989, et n'en perçoivent plus que 122% en 2009.

Aligné sur la catégorie A1 en 1989, le SMIC a dépassé les catégories A2, puis B1, puis B2, et talonne maintenant la catégorie C1, dans lesquelles on trouve des personnels non formateur.

Après une longue rupture des réunions paritaires, sous l'impulsion du Ministère du travail, une première séance de négociations a eu lieu le 14 décembre au siège de la FFP :

Après une augmentation de **1%** durement négociée en en 2009, **0%** en 2010, la FFP propose **0,4%** d'augmentation pour 2011...et quitte la table des négociations quand les syndicats de salariés annonce une base de discussion supérieure (5%) pour assurer un modeste rattrapage sur ces 3 années...

Les acheteurs de formation, à juste titre, demandent des formateurs de plus en plus qualifiés, exigent de plus en plus de diplômes et d'expérience, retiennent trop souvent le moins disant financier dans les appels d'offres, et ne prennent que rarement en compte des données sociales comme le respect de la convention collective, la formation continue, la politique salariale...

Fêter les 40 ans de paritarisme au service de la Formation, être fier des avancées depuis le premier accord national interprofessionnel de 1970, c'est bien, mais oublier les soutiers du système que sont les personnels des organismes de formation c'est dommage !

La paupérisation des salariés doit cesser !

La qualité des formations exigée par les financeurs, comme par les demandeurs d'emploi et les salariés en formation, demande qu'on respecte les salariés de la branche, leur convention collective, et qu'on leur assure des salaires décents.